



FRAIS DE SCOLARITÉ

2019-
2020

Nombre d'enfant	Frais de scolarité en \$	Frais de réinscription	
		Nouveau élève \$	Ancien élève \$
1 enfant	460	20	10
2 enfants	780	40	20
3 enfants	990	60	30
4 enfants	1280	80	40

Modalités de paiement

Les frais doivent être acquittés en totalité le jour de l'inscription en espèces ou par chèques postdatés. Les frais incluent le matériel scolaire.

a/ Deux chèques postdatés :

Le premier chèque daté pour le 15 septembre 2019;

Le deuxième chèque daté pour le 9 novembre 2019.

b/En espèce :

50 % des frais doivent être acquittés le jour de l'inscription;

50% des frais restants pour le 10 novembre 2019.

Les frais de réinscription de 10 \$ ou 20\$ par enfant sont non remboursables en tout temps.

Annulation et remboursement

Les demandes doivent être adressées à la direction en personne à l'école Al Amal ou par courriel. La date limite pour toute demande d'annulation ou de remboursement est le Samedi 9 novembre 2019. Seuls les frais des manuels scolaires remis par l'école vous seront chargés. Dépassé cette date, aucune demande de remboursement ne sera acceptée.

La direction

École Al Amal